



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
7 janvier 2013

Français
Original : anglais

**Vingt-septième session du Conseil
d'administration/Forum ministériel mondial sur
l'environnement**

Nairobi, 18-22 février 2013
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale : nouvelles questions de
politique générale**

Document d'information pour les consultations ministérielles

**Défis environnementaux du développement durable et contribution du
Programme des Nations Unies pour l'environnement aux objectifs en matière
de développement durable et à la promotion de la consommation et de la
production durables**

Document de travail présenté par le Directeur exécutif

Résumé

Les efforts déployés au niveau national pour atteindre les objectifs et cibles en matière de développement durable devraient tenir compte de questions comme, par exemple, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la démarginalisation des femmes, l'équité, le bien-être humain, une économie stable et inclusive et l'inversion de la dégradation environnementale au plan des écosystèmes et de l'utilisation des ressources. Le fait que les changements environnementaux sont complexes, de grande ampleur et interconnectés ne signifie pas que le choix des décideurs se limite aux extrêmes consistant à tout faire en même temps au nom d'une démarche intégrée ou à complètement baisser les bras. Les tables rondes ministérielles se pencheront sur la manière dont la communauté internationale peut s'appuyer sur les objectifs mondiaux en matière d'environnement, les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs internationalement convenus pour mettre au point des objectifs de développement durable cadrant avec le programme de développement durable des Nations Unies pour la période postérieure à 2015, qui fait passer la population humaine et la planète en premier. Elles étudieront les moyens d'intégrer les objectifs mondiaux en matière d'environnement et les objectifs socio-économiques au sein d'objectifs de développement durable anthropocentrique comportant des cibles et indicateurs potentiels qui permettent de suivre au fil du temps les améliorations du bien-être et les réductions de la vulnérabilité de la population.

Les gouvernements qui ont participé à la Conférence des Nations unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 ont adopté le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, soulignant une fois de plus l'indispensabilité d'un passage à de tels modes de consommation et de production pour l'instauration d'un développement durable. Les tables rondes ministérielles détermineront les principaux éléments et programmes à inclure dans le cadre. Les programmes dont il s'agit doivent fournir des solutions efficaces pour promouvoir un passage à des modes de

* UNEP/GC.27/1.

consommation et de production durables. Les tables rondes ministérielles recueilleront les expériences en matière de politiques de consommation et de production durables acquises aux niveaux des pays et de la région pour guider la conception de ces programmes et offriront aux ministres une occasion de définir leurs objectifs stratégiques. Les partenariats entre parties prenantes sont un moyen efficace de fournir un tel soutien. Les tables rondes ministérielles obtiendront ainsi une expérience plus étendue et une plus grande coopération dans le domaine de l'élaboration de partenariats pour promouvoir la consommation et la production durables dans l'ensemble des secteurs économiques, utilisant diverses politiques et mesures volontaires pour faciliter l'application du cadre et parvenir au développement durable.

I. Défis environnementaux du développement durable et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux objectifs en matière de développement durable

1. Le document final de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) intitulé « L'avenir que nous voulons » fournit des orientations concernant la formulation, à l'aide d'un mécanisme participatif transparent ouvert à toutes les parties prenantes, d'objectifs de développement durable qui seraient soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Les chefs d'État et de gouvernement y ont souligné qu'il s'agirait d'objectifs concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays, qui s'inspireraient des accords antérieurs, en particulier du programme Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et respecteraient entièrement les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ces objectifs sont censés tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux. Ensemble, le processus d'analyse des objectifs de développement durable et celui des objectifs du Millénaire pour le développement devraient contribuer à l'élaboration du programme de développement pour la période postérieure à 2015. Dans le document final, le Secrétaire général est prié d'assurer l'appui sans réserve et la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies à ces travaux.

2. Le présent document fait ressortir un certain nombre d'opportunités et de défis présentés par l'élaboration d'une nouvelle génération d'objectifs de développement durable conformes aux orientations adoptées et tenant entièrement compte de la viabilité écologique à long terme. Il reconnaît que les objectifs, cibles et indicateurs (y compris, le cas échéant, les indicateurs sexospécifiques) sont d'une grande utilité pour mesurer et accélérer les progrès dans le domaine du développement durable.

3. Le bilan des 20 années qui se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 est mitigé. Plus d'un milliard de gens, soit un habitant de la planète sur cinq, vivent encore dans la misère et une personne sur sept, soit 14 % de la population mondiale, souffre de malnutrition avec, en arrière-plan, la menace constante des problèmes de santé publique, en particulier les pandémies et épidémies. Les efforts déployés pour ralentir le rythme ou réduire l'ampleur des changements, notamment les mesures visant à améliorer l'utilisation des ressources et les mesures d'atténuation, ont été modérément couronnés de succès mais n'ont pas réussi à inverser les modifications écologiques néfastes. Selon le cinquième rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* (GEO), les résultats obtenus par la communauté internationale du point de vue de la réalisation de tels objectifs et de l'amélioration de l'état de l'environnement ont été très inégaux.

4. Malgré leur qualité de pièce maîtresse de l'économie, la valeur réelle des écosystèmes n'apparaît pas, en pratique, dans les comptes de résultat nationaux. Et pourtant, ils contribuent à approvisionner une grande partie de la population mondiale en énergie, sous forme de biomasse ou d'hydroélectricité, laquelle dépend de l'existence d'un débit substantiel et régulier d'eau que la déforestation et l'envasement des bassins versants peuvent compromettre, et en eau douce d'importance vitale, non seulement en tant que boisson mais aussi pour l'hygiène, la cuisson des aliments et l'agriculture. Dans l'ensemble, l'économie mondiale a quadruplé de volume au cours des 25 dernières années, mais 60 % des biens et services fournis par les grands écosystèmes de la planète sur lesquels reposent les moyens de subsistance sont dégradés ou exploités de manière non durable. Entre 2000 et 2010, plus de 130 millions d'hectares de forêt ont disparu. Le déboisement et la dégradation des forêts peuvent produire de séduisants gains à court terme mais il a été estimé que les pertes de capital naturel qu'ils causent se situent entre 2 000 et 4 500 milliards de dollars par an.

5. L'humanité n'a pas réussi à atteindre la cible 7.B des objectifs du Millénaire pour le développement, qui était de parvenir en 2010 à une diminution significative du taux de perte de biodiversité. Un nombre croissant d'espèces sont menacées d'extinction, dont environ 20 % sont des vertébrés (notamment des oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles et poissons). L'expansion de l'agriculture est la principale cause de perte d'habitats terrestres, plus de 30 % des terres émergées étant désormais consacrées à cette activité. L'érosion des sols dans les systèmes agricoles conventionnels est maintenant trois fois supérieure à celle observée en agriculture de conservation et plus de 75 fois plus élevée que celle des sols dotés d'un couvert végétal naturel. Les gains de rendement que l'agriculture conventionnelle moderne permet d'obtenir ont donc manifestement des coûts écologiques. Parallèlement, les changements climatiques menacent, entre autres, d'accroître la fréquence des vagues de chaleur et des fortes tempêtes, de faire monter le niveau des mers, d'acidifier les océans et d'exercer des effets néfastes sur l'approvisionnement en eau, la productivité agricole et la

santé humaine. Le nombre d'inondations et d'épisodes de sécheresse est ainsi en hausse depuis les années 80, tout comme l'effectif total des populations touchées et l'étendue des dégâts.

6. Le cinquième rapport sur *L'avenir de l'environnement mondial* comporte de nombreux exemples de politiques susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'environnement. Bon nombre de politiques nationales sont basées sur des engagements pris au titre de plus de 500 traités et autres accords internationaux se rapportant à l'environnement, dont 323 sont de portée régionale et 302 ont été conclus entre 1972 et le début des années 2000. Ce cadre international fragmentaire fait porter un lourd fardeau à beaucoup de pays en termes de communication d'informations et de respect des obligations.

7. L'examen des interconnexions entre les questions sociales, économiques et environnementales – passées, présentes et futures – est essentiel pour la définition et la réalisation d'objectifs de développement durable se conformant aux orientations adoptées à différents niveaux et répondant aux attentes des États membres. Il joue un rôle stratégique dans l'élaboration de mesures vérifiables visant à obtenir des résultats multiples sur différents niveaux au bout d'un délai minimum de 5 à 15 ans. Toutefois, l'obtention de données et informations fiables relatives aux tendances et la mise en place des systèmes de suivi d'importance vitale pour la définition et la réalisation d'objectifs de développement durable interconnectés posent des problèmes encore plus ardues.

8. Néanmoins, le fait que les changements environnementaux sont complexes, de grande ampleur et interconnectés ne signifie pas que le choix des décideurs se limite aux extrêmes consistant à tout faire en même temps au nom d'une démarche intégrée ou à complètement baisser les bras. La connaissance des interconnexions permet de mener des interventions plus efficaces aux niveaux national, régional et mondial.

9. Les efforts déployés au niveau national pour atteindre les objectifs et cibles en matière de développement durable devraient tenir compte de questions comme, par exemple, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la démarginalisation des femmes, l'équité, le bien-être humain, la stabilité économique et l'inversion de la dégradation environnementale au plan des écosystèmes et de l'utilisation des ressources. L'aptitude à appliquer les mesures nécessaires dépendra de l'existence d'un cadre institutionnel efficace de développement durable à tous les niveaux, que ce soit local, national, sous-régional, régional ou mondial. Les objectifs de développement durable sont donc au cœur des objectifs de gouvernance.

10. La contribution initiale, en date du 12 décembre 2012, apportée par le Secrétaire général au Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable était basée sur les réponses fournies par 63 États membres à un questionnaire sur les objectifs de développement durable. L'éradication de la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles figuraient en bonne place sur la liste des priorités absolues de bon nombre d'enquêtés. Le rapport fait ressortir un certain nombre de questions prioritaires, dont les changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles, la consommation et la production durables, l'emploi, la stabilité macro-économique et une intégration plus effective et plus équilibrée des trois volets du développement durable. Un certain nombre d'enquêtés auraient laissé explicitement entendre que tous les objectifs de développement durable devraient comporter des cibles ou indicateurs correspondant à chacun de ces volets.

II. Questions à examiner

11. Compte tenu des résultats de Rio+20, du programme de développement pour la période postérieure à 2015, des travaux du PNUE sur les objectifs mondiaux en matière d'environnement et d'autres indicateurs, des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international, quelles sont les possibilités de faire en sorte que la viabilité écologique à long terme se trouve au cœur du processus d'élaboration d'objectifs de développement durable?

a) Comment le PNUE peut-il contribuer efficacement au programme de développement durable des Nations Unies pour la période postérieure à 2015 aux échelons national, régional et international et faire en sorte que la viabilité écologique à long terme et l'ensemble définitif des objectifs de développement durable soient complètement interconnectés?

b) Comment le PNUE peut-il appuyer la création d'une capacité décentralisée constituée en réseau pour la production de données de tendance permettant de suivre les progrès et de fournir des indicateurs visuels ?

c) Quel message le Forum ministériel mondial sur l'environnement peut-il faire passer aux co-facilitateurs du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale pour faire en sorte que la viabilité écologique à long terme soit entièrement prise en compte dans les délibérations sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour la période postérieure à 2015?

d) Quels exemples de mise en pratique du développement durable les États membres peuvent-ils partager avec les participants aux tables rondes pour faire connaître les leçons apprises et guider l'élaboration plus poussée et la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour la période postérieure à 2015?

III. Promouvoir la consommation et la production durables

12. Les gouvernements présents lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 ont adopté le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, un cadre global d'action qui améliorera la coopération internationale sur les mesures visant à accélérer le passage à une consommation et une production durables et l'adoption de modes de vie plus viables à long terme pour parvenir à un découplage total dans tous les pays. Ce cadre fournit du soutien en matière de renforcement des capacités ainsi que de l'assistance technique et financière aux pays en développement pour les aider à franchir le pas. Son adoption est un des résultats opérationnels concrets de Rio+20. La soixante-septième session de l'Assemblée générale a rappelé que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre de son mandat actuel, fait office de secrétariat pour le cadre décennal; a désigné le Conseil économique et social comme l'organe composé d'États Membres chargé, à titre temporaire, de recevoir les rapports du conseil et du secrétariat, tel que le prévoit le cadre décennal; et décidé de créer un conseil composé de dix membres, soit deux membres pour chaque groupe régional représenté à l'Organisation des Nations Unies, qui orienteront l'élaboration du cadre décennal et qui seront nommés pour un premier mandat de deux ans au plus tard le 31 janvier 2013 (A/C.2/67/L.45).

13. D'après les projections du Rapport sur le développement humain de l'année 2011, l'indice de développement humain, qui est en hausse constante depuis 1980, plafonnera d'ici à 2030 si la destruction des ressources et les impacts environnementaux ne sont pas jugulés (PNUD, 2011). Le passage à une consommation et une production durables ainsi qu'à une utilisation efficace des ressources, que le cadre décennal encourage, permettra effectivement de « faire plus avec moins » et d'élargir ainsi la base des ressources disponibles pour le développement. Parallèlement, les gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources joueront un rôle important de volant de régulation économique pour tous les pays, en particulier les pays en développement, face à des marchés de plus en plus instables et à une hausse globale des prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires et de l'énergie.

14. Les études de cas sur la consommation et la production durables dans les pays en développement figurant dans le rapport intitulé « Sustainable Consumption and Production for Poverty Alleviation » (PNUE, 2012) montrent qu'une telle conversion ne présente que des avantages. Ainsi, les pratiques agricoles durables peuvent accroître les revenus nets de 10 à 50 % en réduisant les quantités d'intrants chimiques utilisées et les coûts associés; dans les zones rurales, les énergies renouvelables (biogaz et solaire) peuvent réduire la facture d'énergie des ménages, créer des emplois et transformer les déchets agricoles et humains en une précieuse ressource agricole; et le secteur brésilien du recyclage génère 2 milliards de dollars par an, augmentant ainsi le PIB du pays de 0,3 %. Le cadre décennal stimulera, reproduira et transposera à plus grande échelle ces progrès économiques, sociaux et environnementaux. Les initiatives nationales et régionales telles que le programme SWITCH Asia, le Partenariat pour la consommation et la production durables en Afrique, et les tables rondes nationales et régionales sur la consommation et la production durables joueront un rôle décisif dans la fourniture d'un tel soutien, de façon complémentaire aux autres activités du cadre décennal. Ces initiatives conforteront également l'adhésion pleine et entière ainsi que la participation des populations locales aux programmes du cadre.

IV. Programmes se trouvant au cœur du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

15. Les programmes fondamentaux du cadre décennal rassembleront et stimuleront les initiatives et partenariats déjà en place dans des domaines apparentés et feront converger les efforts des parties prenantes des secteurs clés. Ils tiendront compte des besoins, des priorités et du contexte nationaux et régionaux ainsi que des trois piliers du développement durable, utilisant une démarche axée sur le cycle de vie pour parvenir à une utilisation plus efficace des ressources et réduire la pollution associée à la production et à la consommation. Ils se focaliseront en premier lieu sur le renforcement de la capacité des gouvernements, des entreprises et de la société civile en matière d'application des politiques, pratiques de gestion et mesures volontaires nécessaires pour passer à une consommation et une production durables. Leurs activités comprendront des mesures visant à améliorer la diffusion et l'application de technologies propres et économes en ressources, ce qui signifie qu'ils contribueront aussi à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

16. L'expérience acquise dans le cadre du Processus de Marrakech, notamment en ce qui concerne i) l'information des consommateurs; ii) les modes de vie durables et l'éducation; iii) les marchés publics durables; iv) l'écoconstruction; et v) le tourisme durable, a permis d'établir une liste initiale extensible de programmes pour le cadre décennal. Des partenariats importants et bien développés existent déjà entre divers organismes des Nations Unies, gouvernements, parties prenantes du secteur privé, universitaires et organisations non gouvernementales. Ils pourraient contribuer aux programmes du cadre décennal, voire jouer un rôle central dans ces derniers, à l'exemple du Partenariat mondial pour le tourisme durable; de l'Initiative « Bâtiments durables et climat »; du Groupe de travail sur les modes de consommation et de production durables dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, un programme conjoint de la FAO et du PNUE; et le Programme de production propre et économe en énergie géré conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUE.

17. Le texte du cadre décennal comprend une clause de suivi et d'évaluation de la contribution du cadre au passage à des modes de consommation et de production durables. Les indicateurs d'utilisation plus efficace des ressources, d'amélioration de la productivité, et de réduction de la pollution due aux activités économiques qui sont en train d'être élaborés à cette fin pourraient fournir des orientations importantes pour la réalisation des objectifs de développement durable envisagés et des moyens d'en assurer le suivi. Une application étendue et intégrée des indicateurs de consommation et production durables à l'ensemble des objectifs de développement durable pourrait contribuer de façon importante à assurer la mise en place de modes de consommation et de production durables, une des conditions préalables au développement durable, par le biais des objectifs de développement durable. De tels indicateurs pourraient également être importants dans le contexte du programme de développement pour la période postérieure à 2015, si celui-ci est également censé aider à l'instauration d'un développement durable.

V. Marchés publics durables

18. Les marchés publics durables, qui font partie de la liste initiale des programmes retenus pour le cadre décennal, sont en train de se profiler comme un instrument politique essentiel à l'appui d'une consommation et d'une production durables ainsi que d'une économie plus verte qui contribue à la réalisation d'un développement durable. Étant donné que les marchés publics représentent en moyenne 15 % du PIB des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et une proportion encore plus importante de celui des pays en développement, ils offrent une occasion exceptionnelle de pousser les marchés vers l'innovation et la durabilité.

19. L'adoption de pratiques durables dans le domaine des marchés publics a déjà transformé un certain nombre de secteurs et contribué à la croissance du marché de produits plus durables tels que le papier recyclé et le bois provenant d'exploitations durables. Elle a également provoqué des améliorations sociales et environnementales dans les chaînes de valeur de par le monde. Il y a toutefois un certain nombre d'obstacles à surmonter comme, par exemple, la perception qu'elle est trop complexe et pourrait gonfler les dépenses. Le niveau de coopération nécessaire entre les départements ministériels et l'impact potentiel sur les petites et moyennes entreprises posent également des problèmes.

20. Suite à la conclusion des travaux du Groupe d'étude de Marrakech sur les pratiques durables de passation de marchés publics, en 2011, l'Initiative internationale en faveur de marchés publics durables, lancée le 18 juin 2012 lors de la conférence Rio+20, a déjà rassemblé plus de 40 gouvernements, autorités locales, entreprises et organisations de la société civile s'intéressant à l'idée de promouvoir collectivement l'offre et la demande de produits durables par le biais des marchés publics. Les actions menées dans le cadre de cette initiative visent essentiellement à accélérer l'acquisition de nouvelles connaissances et l'amélioration de celles qui existent concernant les marchés publics durables, en vue d'accroître l'efficacité de ces derniers en tant que moyen d'encourager la consommation et la production durables, ainsi que l'établissement d'une économie verte, et de surmonter les obstacles susmentionnés.

21. Il est clair que le secteur privé est appelé à jouer un rôle crucial dans la promotion du passage à des modes de consommation et de production durables, aussi bien en tant qu'une des principales parties prenantes que comme source de financement, de technologies et de savoir-faire. Le document final de Rio+20 demande expressément aux entreprises de contribuer au développement durable et à l'adoption de modes de consommation et de production durables et reconnaît l'importance de la communication, par les entreprises, d'informations sur la viabilité à long terme de leurs activités. La communication de telles informations peut conduire à une meilleure connaissance de l'impact et de l'empreinte écologiques des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement et à un renforcement de leurs interactions avec les parties prenantes et la communauté. À ce jour, les quelque 5 000 entreprises qui mesurent l'impact de leurs activités et investissements au plan de la durabilité et en informent le public ne représentent qu'une petite partie des plus de 45 000 cotées en bourse et des 82 000 multinationales en existence. La promotion par les gouvernements d'instruments obligatoires ou volontaires pour la communication d'informations et la transparence de la part des entreprises peut avoir une influence positive sur le comportement de ces dernières et encourager les instances dirigeantes nationales, les entreprises et la communauté des investisseurs à prendre des décisions axées sur le long terme et la durabilité. Un certain nombre de pays, tels que les membres du « Groupe des amis du paragraphe 47 » donnent l'exemple et offrent une variété d'instruments pour parvenir à un tel résultat. De manière plus générale, les efforts allant dans le sens d'une participation active des entreprises, des plus grandes aux plus petites, au basculement vers des modes de consommation et de production plus durables, qui ont pendant longtemps fait partie intégrante de nombreuses initiatives, seront transposés à une plus grande échelle et occuperont une place centrale dans la mise en œuvre du cadre décennal et de ses programmes.

22. Les programmes du cadre décennal sont encore en phase de construction et les tables rondes ministérielles représentent une partie importante du processus consultatif qui conduira à leur mise au point, leur orientation et leur lancement. Les résultats de ces tables rondes serviront à déterminer les mesures à prendre aux niveaux national et régional concernant la conception des programmes et aideront à obtenir la coordination interministérielle et l'engagement multipartite de grande ampleur nécessaires pour le passage à des modes de consommation et de production durables. Les avis des ministres et les mesures prises ultérieurement pour parvenir à l'engagement, à la coordination et à l'adhésion d'un éventail d'intervenants aussi large que possible seront des facteurs d'importance cruciale dans la réalisation de la vision et des objectifs du cadre.

VI. Questions à examiner

23. Lesquels, parmi les programmes du cadre décennal, sont les plus utiles pour votre pays et quels autres programmes aimeriez-vous voir mettre en place?

a) Quelles sont, parmi les politiques et initiatives de consommation et de production durables les plus importantes et prometteuses existant dans votre pays ou région, celles qui pourraient être transposées à une plus grande échelle et/ou dupliquées moyennant une coopération plus étendue au sein du cadre?

b) Les politiques et initiatives de consommation et production durables en place dans votre pays sont-elles intégrées aux stratégies nationales de développement? Dans l'affirmative, quelle est la valeur ajoutée de cette intégration?

c) Quels sont les principaux problèmes de mise en œuvre effective des pratiques durables de passation de marchés publics auxquels votre pays est confronté?

d) Quel rôle les gouvernements peuvent-ils jouer dans le soutien à apporter aux entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, pour qu'elles puissent tirer un avantage concurrentiel de la transformation de leurs pratiques de production et de consommation, en particulier par le biais de la communication d'informations sur la durabilité de leurs activités? Quels sont les modèles et les meilleures pratiques que les gouvernements peuvent suivre pour accroître la communication, par les entreprises, d'informations sur la durabilité de leurs activités?
